



## Problèmes avec avocat Problème avec avocat

Par **Marques**, le **14/12/2017** à **17:59**

Bonjour,

En début d'année 2016 j'ai porté plainte contre un avocat auprès de l'ordre des avocats du barreau de M. ainsi qu'auprès du procureur du TGI de M.

N'ayant pas de nouvelles et après plusieurs relances, l'ordre des avocats m'informe qu'ils comptent engagé des poursuites disciplinaires contre l'avocat en question.

Aujourd'hui le bâtonnier m'informe que ce même avocat a fait l'objet d'une radiation du tableau des avocats à titre de sanction prononcée par le Conseil Régional de Discipline des Barreaux du ressort de la Court d'Appel de Paris, sans me proposer ni m'informer du recours possible pour être indemnisé des pertes lourdes que j'ai subit a cause de cet avocat.

Le Procureur de la République m'écrit aussi pour m'annoncé la même chose et m'informe qu'en raison de cette sanction, il procède au classement de ma réclamation.

Voila ma petite histoire

J'ai l'impression d'être abandonné et abusé par ces instances qui sont censés nous aider.

Quels sont les recours qui me restent ????

Merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **14/12/2017** à **18:31**

Bsr

Avez vous étudié la question d'une plainte à nouveau, mais auprès du tribunal et en responsabilité civile ?

Vous pouvez toujours essayer de demander des dommages et intérêts... tribunal d'instance pour les demandes inférieures à 10 000 €, tribunal de grande instance au-delà.

Dans le second cas, il faut prendre un avocat !!!

Il paraît que si vous n'en trouvez pas un, vous pouvez solliciter le bâtonnier pour qu'il en nomme un.

Devant le tribunal, il faudra apporter la preuve du préjudice subi à cause des erreurs de votre avocat.